

Cayenne, le 20 mars 2026

Affaire suivie par : **Jessica LONY**
Chef de bureau de l'enseignement supérieur
N° de téléphone: 05 94 27 21 89
Courriel : jessica.lony@ac-guyane.fr
Gestionnaire : **Carine RIMBAUD**
N° de téléphone: 05 94 27 21 69
Courriel : qiaj-carine.rimbaud@ac-guyane.fr

Le recteur de la région académique
Le recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des universités,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs des
services des examens et concours
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissements,
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s
d'établissements adjoints,

Objet : Circulaire d'organisation du brevet de technicien supérieur (BTS) Travaux publics - session d'examen 2026.

Références :

- Code de l'éducation, articles D. 643-1 et suivants ;
- Arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du BTS, du bac et du BP
- Arrêté du 8 juillet 2024 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Travaux Publics » ;
- Arrêté du 22 juillet 2008 modifié modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur (définition d'épreuves et programmes de langue vivante étrangère de certaines spécialités, définition du contrôle de conformité des dossiers et de l'utilisation de la note "non valide") (BO n°32 du 28 août 2008) ;
- Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 3 novembre 2021 modifié modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités du brevet de technicien supérieur (définitions des épreuves obligatoires de langue vivante étrangère pour les BTS tertiaires) ;
- Arrêté du 9 mai 2025 modifié portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur pour la session d'examen 2025 ;

- Circulaire n° 2011-072 du 3 mai 2011 portant sur les conditions d'accès et de sortie des salles de composition ;
- Circulaire n° 2015-178 du 1^{er} octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices ;
- Circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptation des épreuves d'examens et concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap.
- Note de service du 12 juin 2025 relative aux épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur pour la session d'examen 2025.

L'académie de Guyane est chargée, pour la session citée en objet, de définir les modalités d'organisation nationales du brevet de technicien supérieur « Travaux Publics ».

1 - ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN

1.1. Inscription

Après avoir inscrit ses candidats dans Cyclades, chaque académie vérifie les confirmations d'inscription et s'assure de la recevabilité des candidatures. En cas de regroupement académique, les académies rattachées transfèrent, à la date fixée par la DGESIP, à l'académie qui les pilote le fichier « candidats » à jour et conservent les confirmations d'inscription.

Toute modification de candidature doit être réalisée à la fois par l'académie rattachée et par l'académie pilote.

1.2. Calendrier

Les épreuves se déroulent conformément au calendrier ci-joint (**ANNEXE I**).

Les dates et horaires indiqués, en particulier les heures à partir desquelles les candidats peuvent quitter définitivement les salles d'épreuves du fait notamment des décalages horaires entre la métropole et l'outre-mer (dispositif de mise en loge), doivent être respectés pour éviter toute divulgation des sujets.

1.3. Regroupements et centres d'examen

Les centres d'examen sont ouverts en 2026 dans les lycées généraux, technologiques, professionnels et polyvalents qui dispensent un enseignement préparant à la spécialité du Brevet de Technicien Supérieur Travaux publics.

Les candidats individuels et des centres de formations, non habilités à la pratique du CCF, subiront les épreuves, dans un établissement public centre d'examen.

Académies	Centres
GUADELOUPE	<p>LPO Raoul-Georges NICOLO <i>Quartier Rivière des Pères</i> 97100 Basse-Terre Tel : 0590 81 14 28 / 0590 81 05 55/ 0690 67 73 60 DDFPT : M. Alex BESTORY Email : alex.bestory@ac-guadeloupe.fr</p>
GUYANE	<p>Lycée Gontran Damas <i>Chemin Vidal B.P. 5008</i> 97305 Cayenne Tel : 05 94 25 12 09 / 0694 27 60 77 DDFPT : M. Ulrich EBRING Email : ddfpt.damas@ac-guyane.fr</p>
MARTINIQUE	<p>LP Léopold BISSOL D15A 97200 Le Lamentin Tel : 0596 51 90 23 / 0596 51 12 67/ 0696 28 27 91 DDFPT : Mme Noëlla BOISNOIR Email : ddf-9720091s@ac-martinique.fr</p>

Les regroupements inter académiques pour la correction des épreuves écrites et les délibérations des jurys sont indiqués dans l'**ANNEXE II a et b**.

Les académies pilote organisation diffusent la présente circulaire, ses annexes et tout éventuelle modification aux académies qui leur sont rattachées, en respectant le caractère confidentiel de certains documents. Elles la déclinent à l'attention des établissements de leur groupement (y compris ceux qui n'ont que des sections de 1ère année), ainsi qu'à celle des candidats individuels (à l'exclusion des grilles d'évaluation), le plus tôt possible et selon les modalités qu'elles auront définies.

Les académies pilote organisation assurent, conformément aux instructions ministérielles, la gestion complète de l'examen pour les académies de leur groupement, à l'exception de l'inscription des candidats, de l'organisation de certaines épreuves de langues vivantes (*), de l'édition et de la délivrance des diplômes qui incombent aux académies d'origine.

1.4. Mode d'évaluation des candidats

Selon les épreuves et sous-épreuves, les candidats doivent être évalués sous forme ponctuelle ou dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF), selon leur statut et la catégorie d'établissement à laquelle ils appartiennent. Il convient de vous référer au règlement d'examen annexé à l'arrêté de la spécialité cité en référence qui détermine cette répartition.

1.5. Livrets scolaires ou de formation

Les livrets scolaires sont conformes au modèle en **ANNEXE III** et joint au présent envoi en format numérique

Le fichier contenant le modèle de livret est à remplir dans les établissements concernés selon les consignes de chaque service académique des examens. Il appartient aux académies pilotes et autonomes de le leur diffuser dans cette perspective. Afin d'assurer l'anonymat des délibérations du jury, les établissements de formation doivent se conformer aux consignes de rédaction figurant sur ces livrets. Les livrets scolaires devront impérativement être à la disposition du jury de délibération.

Les livrets scolaires des candidats, devront être transmis pour le **Mercredi 17 juin 2026** – dernier délai – directement au LGT Léon Gontran Damas de Rémire-Montjoly – **envoi par voie de mailing** à : dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr .

2. ORGANISATION DES ÉPREUVES ECRITES

2.1. Papeterie

Pour les épreuves écrites dont la correction est dématérialisée, il convient d'utiliser exclusivement le modèle de copies CYCC (modèle SANTORIN). Les copies vierges sont fournies aux centres d'épreuves par les rectorats des académies d'origine qui déterminent et communiquent les modalités de livraison retenues.

Pour les autres épreuves, il convient d'utiliser le papier de composition modèle national « EN » ainsi que les feuilles de calques modèle ministériel format A3.

(*) L'académie d'origine organise les épreuves orales:

- de LVE des BTS industriels sauf Métiers de l'eau et Enveloppes du bâtiment ;
- de LVE autres qu'anglais, allemand, espagnol et italien des autres BTS.

2.2. Sujets et matière d'œuvre

La liste de la matière d'œuvre nécessaire, des documents autorisés pour le déroulement de certaines épreuves et la liste du matériel candidat vous sont adressés par le bureau des sujets, responsable de l'édition des sujets : dec.sujet@ac-guyane.fr / téléphone 0594 27 10 32.

2.3. Matériel autorisé

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions prévues par la circulaire n° 2015-178 du 1^{er} octobre 2015 citée en références.

2.4. Déroulement des épreuves

L'utilisation de moyens de communication (téléphones mobiles, tablettes, montres connectées, ordinateurs portables) est strictement interdite. L'annonce doit en être obligatoirement faite en début d'épreuve. Tout candidat dérogeant à cette interdiction fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude.

Alerte : en cas d'erreur sur le contenu des sujets, les interventions des surveillants et enseignants se limitent impérativement aux seules instructions transmises par le service académique des examens et qui prennent la forme d'une « alerte sujet ». **Les erreurs pouvant être considérées comme mineures n'entraînent pas d'interruption de l'épreuve ni ne font l'objet d'un rectificatif en cours d'épreuve** ; elles sont consignées dans le procès-verbal d'examen afin qu'il en soit tenu compte lors de la correction des copies. L'objectif est de ne transmettre comme consignes que ce qui est indispensable à la bonne compréhension du sujet, pour perturber le moins possible les candidats.

2.5. Corrections

Les corrections des épreuves écrites, sauf exception, se font de manière dématérialisée dans Santorin. En cas de correction dématérialisée, chaque académie organise la numérisation des copies.

Dates des corrections dématérialisées :

DATE DES CORRECTIONS	EPREUVES	CENTRE DE NUMERISATION
<u>Du Jeudi 21 mai 2026 au vendredi 12 juin 2026</u>	E1 – Culture générale et expression	LGT Léon Gontran DAMAS (Référént numérisation) : EBRING Ulrich
	E5 – Analyse et conception d'un ouvrage	LPO Raoul NICOLO (Référént numérisation) : M. DELAREBERDIERE Frederic
		LP Léopold BISSOL (Référént numérisation) : BOISNOIR Noëlla

Pour chacune des épreuves ou sous-épreuves ponctuelles orales et pratiques, une réunion d'entente sera organisée avant le début des épreuves. Elle sera animée par un président désigné par l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional en charge de la spécialité.

Une réunion d'harmonisation, dont la date sera fixée par le recteur, se tiendra sous la responsabilité de l'IA-IPR et permettra de contrôler, pour chacun des établissements concernés, les dossiers des candidats, la nature des travaux proposés aux candidats et l'adéquation des prestations évaluées ainsi que les notes attribuées. Ces documents, conservés par l'établissement, seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la fin de la session suivante.

Pour chacune des épreuves ponctuelles, les chefs de centre veilleront à ce que les professeurs n'interrogent pas leurs élèves

Les corrections ne pourront commencer qu'à l'issue de la numérisation des copies par l'académie d'origine et de la validation par l'académie pilote sujets des corrigés et barèmes dans Santorin.

3. ORGANISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES

3.1. Épreuves U6 « préparation de chantier » et épreuve U8 « Implantation et contrôle des travaux »

Les instructions relatives à ces épreuves figurent dans les **ANNEXES Ia et Ib**.

3.2. Conformité des dossiers

La conformité des dossiers concerne l'épreuve U6 « préparation de chantier »

Le dossier réalisé et remis par le candidat est transmis selon une procédure et à une date définies dans la circulaire d'organisation inter académique ou académique de l'examen.

Le contrôle de conformité du rapport est effectué selon les modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation, conformément à la réglementation en vigueur.

ATTENTION : la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la **mention « non valide »** à l'épreuve correspondante, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (cf arrêté du 22/7/2008 cité en références et définition de l'épreuve concernée). Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

3.3. Épreuve facultative « Engagement étudiant »

Les fiches et les grilles d'évaluation sont présentées en **ANNEXE IV**.

La fiche d'inscription à l'épreuve engagement étudiant est proposée pré-remplie (informations sur le candidat et l'épreuve obligatoire associée) dans Cyclades, sous réserve de la déposer en ligne (choix académie d'origine de la PJ). Si la fiche est gérée en tant que PJ d'inscription, elle est disponible pour la notation de l'orale dans Santorin sur choix de l'académie de gestion.

Les dates d'épreuves sont communiquées ultérieurement par l'académie pilote organisation ou autonome. Le passage des candidats à l'épreuve facultative « engagement étudiant » sera intégré au programme de celui de l'épreuve professionnelle.

4. ORGANISATION DES DELIBERATIONS

4.1. CCF

Les notes des épreuves passées en CCF sont susceptibles de modification au cours de la réunion d'harmonisation. [Conformément à la réglementation en vigueur](#), il est **interdit** aux enseignants et formateurs de les communiquer aux candidats avant l'envoi du relevé de notes final.

Les dates de saisie des notes de CCF sont fixées par chaque académie pilote organisation.

Dates de saisie des notes de CCF		
Guyane	Martinique	Guadeloupe
Vendredi 5 juin 2026	Vendredi 5 juin 2026	Vendredi 5 juin 2026

Les dossiers et documents d'évaluation sont à conserver au sein de l'établissement jusqu'au jury de délibération de la session suivante.

4.2. Fiches d'évaluation

Seules les fiches d'évaluation jointes à la présente circulaire (**ANNEXE V**) pour les épreuves mentionnées dans le tableau ci-dessous pourront être transmises au jury.

Épreuve	Nom du fichier	Commentaires
E6	Fiche d'évaluation U6 - CCF	Pour les candidats CCF
E6	Fiche d'évaluation U6 - Individuels	Pour les candidats individuels.
E7	Fiche d'évaluation U7 – CCF	Pour les candidats CCF
E7	Fiche d'évaluation U7 – individuels	Pour les candidats individuels.
E8	Fiche d'évaluation U8	

Il appartient à la commission d'évaluation de renseigner ces fiches de la manière la plus complète possible pour, à la fois, éclairer les délibérations du jury et justifier la note en cas de contestation ultérieure. **Les candidats, qui ont été notés dans SANTORIN sur choix de l'académie pilote, peuvent, en effet, consulter leurs fiches d'évaluation à l'issue de la session, via leur compte Cyclades.**

D'ici là, elles sont strictement confidentielles : ni la note ni l'appréciation ne doivent être communiqués aux candidats avant la publication des résultats.

Les fiches d'évaluation pour le CCF sont à archiver dans le dossier du candidat par son établissement de formation et une copie est à transmettre à l'académie pilote organisation pour le jury.

4.3. Notation et saisie des notes

Les notes peuvent être exprimées de zéro à vingt en points entiers ou en demi-points.

* NOTES ET APPRECIATION DES CORRECTEURS ET INTERROGATEURS

Les interrogateurs et correcteurs appliqueront strictement les principes énoncés dans la « Charte de déontologie des examens » : neutralité, objectivité, probité, confidentialité, égalité de traitement des candidats.

Cette charte constitue un document de référence et doit faire chaque fois que possible, l'objet d'une très large diffusion vers les examinateurs et centres.

La notation et l'appréciation fournies par les correcteurs et/ou les interrogateurs sont des éléments déterminants et éclairants tant pour le jury que pour les candidats.

En conséquence, il est demandé et attendu des correcteurs et des interrogateurs :

- De faire apparaître les éléments d'appréciation à l'emplacement réservé à cet effet ;
- De proscrire toute appréciation non liée à l'évaluation d'une connaissance ou d'une compétence dans le domaine évalué ;
- De compléter la note – en particulier lorsque celle-ci est en dessous de la moyenne- d'une appréciation littérale explicite et en rapport ;
- De renseigner et compléter toutes les rubriques des grilles de notation.

Les fiches ou grilles de notation dûment renseignées seront remises, après les épreuves, au(x) centre(s) de corrections et de délibération. Ces fiches seront conservées pendant un an et sont communicables (droit d'accès aux documents administratifs) au même titre que les copies - sauf mention contraire en cas de demande ou réclamation des candidats.

Toutes les notes doivent être saisies sur SANTORIN/CYCLADES au plus tard :

- le Vendredi 5 juin 2026 - pour les épreuves CCF,
- le vendredi 12 juin 2026 - pour les épreuves écrites.
- le Lundi 22 Juin 2026 - pour les épreuves orales et pratiques.

En cas d'évaluations multiples à agréger en une seule note, les notes proposées par les commissions d'évaluation sont transmises au chef de centre qui en fera le bilan. La conciliation entre les évaluateurs concernés se fait dans Santorin.

4.4. Jury de délibération

Le lieu et la date des jurys de délibération sont arrêtés par chaque académie pilote organisation.

5. ORGANISATION DES EPREUVES DE CONTRÔLE

Chaque académie pilote organisation définira les modalités d'organisation des épreuves de contrôle dans le respect de la note de service du 12 juin 2025 citée en références.
Voir **ANNEXE VI**.

6. PUBLICATION DES RÉSULTATS

La publication des résultats aura lieu le mardi 23 juin 2026 pour le 1^{er} tour et le vendredi 26 juin 2026 pour le 2^d tour, à l'issue des délibérations.

Le candidat pourra consulter sur son espace Cyclades son relevé de notes.

7. BILAN DE SESSION

Les présidents de jurys de délibération recueillent les remarques exprimées par les correcteurs et les interrogateurs des différentes commissions et les transmettent au service académique des examens, afin de renseigner l'inspection générale et la DGESIP sur le déroulement des épreuves.

Je vous remercie de me tenir informé de toute difficulté que pourrait entraîner l'application des présentes dispositions.

**Pour le Recteur et par autorisation,
La cheffe de la Division des Examens & Concours,**



Denis CLAVEL

SOMMAIRE ANNEXES BTS TRAVAUX PUBLICS SESSION 2026

- **ANNEXE I : CALENDRIER DES ÉPREUVES**

Annexe Ia : U6 – Préparation de chantier

Annexe Ib : U 8 – Implantation et Contrôle des travaux

- **ANNEXE II : LES REGROUPEMENTS INTERACADÉMIQUES POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET LES DÉLIBÉRATIONS**

a - Correction des épreuves écrites DEMATERIALISEES

b - Organisation du Jury de délibération BTS Travaux Public

- **ANNEXE III : Modèle livret scolaire**

- **ANNEXE IV : Fiches et grilles d'évaluation épreuve facultative « Engagement étudiant »**

- **ANNEXE V : Fiches d'évaluation**

- **ANNEXE VI : Dates des épreuves de contrôle et son jury**

CALENDRIER DES ÉPREUVES

ÉPREUVES ÉCRITES

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES		NATURE	Sortie définitive non autorisée avant la fin des épreuves
Lundi 18 mai 2026	11h30-14h30 10h30-13h30 Antilles	E1	U1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	Écrit 3 h	Pas de sortie définitive des candidats avant la fin de la deuxième heure de composition
Mercredi 20 mai 2026	10h00-14h00 9h-13h Antilles	E5	U5 – ANALYSE ET CONCEPTION D'UN OUVRAGE	Écrit 4 h	Pas de sortie définitive des candidats avant la fin de la deuxième heure de composition

ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES		NATURE
Du mardi 21 avril 2026 au mercredi 29 avril 2026	-	EF1	Candidats scolaires et individuels Épreuve facultative de langue vivante	La langue vivante facultative est différente de la langue vivante obligatoire *20 + 20 min de préparation
-	-	EF2	Candidats individuels Épreuve facultative Engagement étudiant	Oral 30 min
Du mardi 21 avril 2026 au mercredi 29 avril 2026	-	E.2	Candidats individuels LVE obligatoire Anglais	*30 minutes sans préparation, puis 15 minutes d'interrogations précédées de 30 minutes de préparation pour les CCF
Lundi 18 mai 2026	De 10h à 13h00 9h à 12h Antilles	E3	Candidats individuels U3 - Mathématiques	Oral 1heure et 35 min * Préparation : 1h Exposé : 15 min Entretien : 20 minutes maximum
Jeudi 21 mai 2026	De 10h à 13h00 9h à 12h Antilles	E4	Candidats individuels U4 – Physique chimie	Épreuve expérimentale Durée : 2 heures
Préparation : Du 26 mai 2026 au 12 juin 2026 Oraux : du 17 au 19 juin 2026	À partir de 8h00	E6	Candidats scolaires et individuels U6 - Préparation de chantier	ORAL 50 min *Préparation de l'épreuve durant 3 semaines
Oraux : du 17 au 19 juin 2026	-	E7	Candidats individuels U7 – Analyse de l'encadrement d'un projet	Oral 40 min
-	-	E.8	Candidats individuels U8 - Implantation et contrôle des travaux	Pratique 6h

U6 – Préparation de chantier
Ponctuelle orale – durée 50 min

Dates	Épreuve	Horaires	Événements
<p style="text-align: center;"><i>Guadeloupe, Martinique, Guyane</i> 3 semaines de préparation : du mardi 26 mai 2026 à 8h au vendredi 12 juin 2026 à 17h30</p> <p>Nota :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 22 mai : Abolition esclavage en Martinique - Lundi 27 mai : Abolition esclavage en Guadeloupe - Jeudi 14 mai : ascension - Vacances scolaires en Guadeloupe du 26 au 28 mai 2026 - Lundi 25 mai : pentecôte - Lundi 10 juin : Abolition esclavage en Guyane 	E6	à partir de 8 h	Élaboration des dossiers
Du mercredi 17 juin au vendredi 19 juin 2026	E6	à partir de 8 h	Soutenance projet

1. Objectif de l'épreuve.

Cette épreuve a pour objectif de contrôler obligatoirement toutes les compétences détaillées ci-dessous :

Bloc de compétences « ÉTUDE ET PRÉPARATION DE CHANTIER »			
Compétence		Compétence détaillée	
C3	Étudier et préparer le chantier	C3-1	Concevoir les méthodes et les moyens en intégrant la sécurité, l'environnement et la qualité
		C3-2	Produire les pièces administratives et techniques du projet
		C3-3	Planifier les travaux
		C3-4	Établir le budget prévisionnel de chantier

Cette épreuve permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour :

- exploiter un dossier technique réel
- proposer des solutions techniques de réalisation des travaux adaptés au contexte
- définir les besoins et élaborer les documents de préparation de chantier (planning, modes opératoires...);
- utiliser des logiciels de la profession ;
- élaborer un budget.

2. Contenu de l'épreuve

L'évaluation repose sur la rédaction par le candidat d'un mémoire technique individuel et sur sa soutenance individuelle orale.

Le candidat compose son mémoire technique à partir d'un dossier technique et d'un questionnaire qui lui sont remis en début d'épreuve.

Le candidat doit mener une étude comportant tout ou partie des documents nécessaires à la préparation de chantier.

Préparation de l'épreuve durant une période de trois semaines

Nombre de candidats	Professeurs ressources	Période de l'épreuve	Professeurs à convoquer	
			Nom Prénom	Etablissement
LGT Léon Gontran DAMAS (Guyane)				
Cdts scol: 8 Cdts ind: 0	M. JULIEN Jérôme	(3 jours) Du 17 au 19 juin 2026 (1 jury)	M. DOZINE Joab	LP BISSOL
			M. AMBLAS Loic	LP BERTENE JUMINER GUADELOUPE
			1 professionnel	A contacter par le lycée
LPO Raoul Georges NICOLO (Guadeloupe)				
Cdts scol: 12 Cdts ind: 0	M. RELLA Florent	(3 jours) Du 17 au 19 juin 2026 (1 jury)	Mme LITRE Thérèse - Arlette	LP BISSOL
			M. BROSIUS Ricardo	LPO BALATA
			1 professionnel	A contacter par le lycée
LP Léopold BISSOL (Martinique)				
Cdts scol: 12 Cdts ind: 0	Mme. REGINA- DEAU Régine	(3 jours) Du 17 au 19 juin 2026 (1 jury)	M. DUBOIS Fabien	LGT L.G DAMAS
			M. PIVATY Charles	LP BISSOL
			1 Professionnel	A contacter par le lycée

U 8 – Implantation et Contrôle des travaux

Ponctuelle pratique – durée 6 heures

1. Objectif de l'épreuve.

Cette sous-épreuve permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances pour implanter ou relever tout ou partie d'un ouvrage, contrôler la qualité d'un matériau ou d'un produit mis en œuvre, et pour apprécier la réception d'un support ou d'une partie d'ouvrage. L'ensemble des études proposées dans le cadre de l'évaluation doivent être construites en adéquation avec un cahier des charges (CCTG, CCTP, PAQ ...) et ses attendus.

2. Contenu de l'épreuve

Le contenu de l'épreuve s'appuiera sur tout ou partie des données, compétences détaillées, définies dans les compétences **C11, C12, et C15** du référentiel de certification. Les candidats scolaires passeront cette épreuve sous la forme CCF.

Candidats individuels – forme ponctuelle pratique (6h)
(2 parties – 3 h pour chaque partie)

Épreuve	Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates de l'épreuve	Professeurs à convoquer	
				Nom Prénom	Affectation
Lycée Gontran Damas Montjoly					
E8 : Implantation	Cdts ind: 0	Pas de candidat	Pas de candidat		
E8: Contrôle					
LPO Raoul-Georges Nicolo					
E8 : Implantation	Cdts ind: 0	Pas de candidat	Pas de candidat		
E8: Contrôle					
LP Léopold BISSOL					
E8: Implantation	Cdts ind: 0	Pas de candidat	Pas de candidat		
E8 : Contrôle					

a- Correction des épreuves écrites DEMATERIALISEES

Épreuve	Nb de Copies	Date	Correcteurs	
			Nom Prénom	Établissement
E1 CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	32	Du jeudi 21 mai 2026 au vendredi 12 juin 2026	ESNEAULT Matthias KUHNER Sabine VULCAIN Michelle BEAUPIERRE Philippe	LP JM-MICHOTTE LPO MELKIOR GARRE LPO JOSEPH ZOBEL LDM Raoul Georges NICOLO
E5 : Analyse et conception d'un ouvrage	32	Copies dématérialisées sur Santorin. L'épreuve E5 sera corrigée en présentiel au LGT Léon Gontran DAMAS le vendredi 19 juin 2026.	DOZINE Joab AMBLAS Moic JULIEN Jérôme	LP BISSOL LP Bertène Juminer Guadeloupe LGT L.G DAMAS

b- Organisation du Jury de délibération BTS Travaux Public

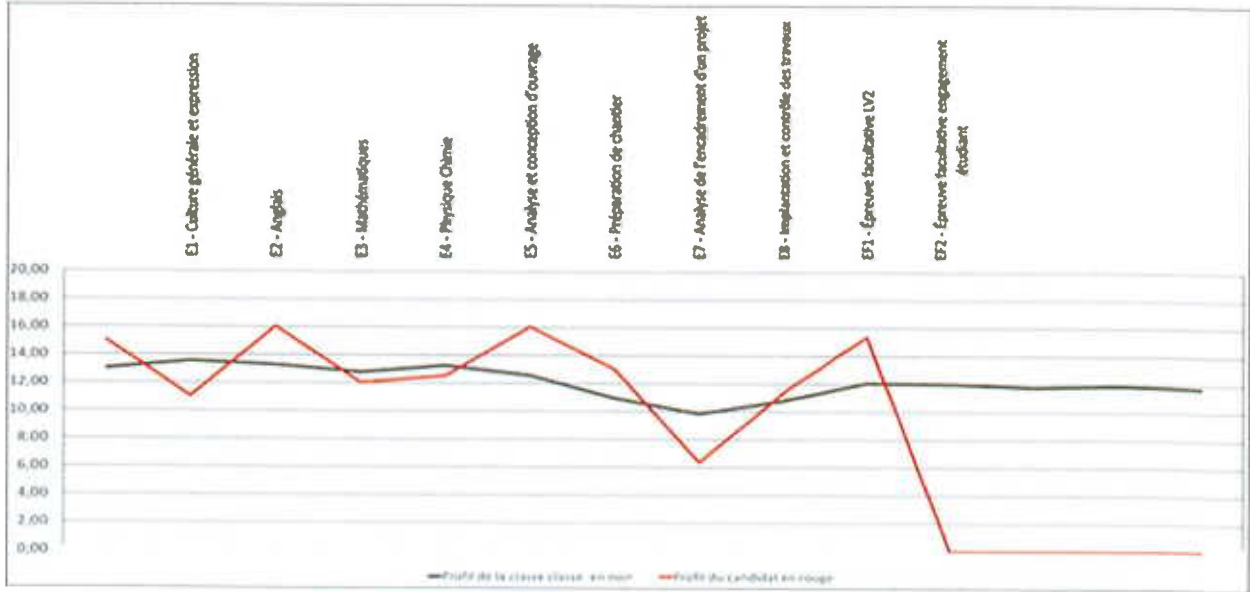
Président du jury : M. JOCQUEL – IPR IA – STI – Académie de Guyane				
Liste des professeurs à convoquer				
Date	Lieu	Nom Prénom	Discipline	Affectation
Mardi 23 juin 2026 à 11h (Guyane) 10h (Antilles)	Visioconférence	MR Michel JOCQUEL IA-IPR	Président	Rectorat GUYANE
		M. EBRING Ulrich	Vice-président	
		Mme. OHLICHER Géraldine	Littérature et Expression	Lycée DAMAS
		Mme. DUTHOIT Lydie	Mathématiques	Lycée DAMAS
		Mme. SALOMON Stessy	Sciences-physiques	Lycée BISSOL
		M. DUBOIS Florian	E5	Lycée DAMAS
		M. JULIEN Jérôme	E6	Lycée DAMAS
		M.RELLA	E5	Lycée NICOLO
		M. PIVATY Charles	E5	Lycée BISSOL

Modèle livret scolaire

Le recto du livret scolaire

Examen :		BTS		Année de l'examen :		Nom :		Prénom :		Cachet de l'établissement, sans la signature du chef d'établissement :					
Spécialité :		Travaux Publics		2026		Date de naissance :		N° :		Langue maternelle :					
Classe de 1 ^{ère} année (1)		2025		Enseignements		Classe de 2 ^{ème} année (2)		2026		Appréciations					
1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	Moyenne	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	Moyenne								
								Culture générale et expression							
								Langue vivante étrangère ; anglais							
								Mathématiques							
								Physique Chimie							
								EP STI							
								EP et mathématiques en co-enseignement							
								Accompagnement personnalisé							
								Enseignement facultatif : langue vivante 2							
								Épreuve facultative : engagement étudiant							
Certification de compétences numériques 72															
AVIS DU CONSEIL DE CLASSE ET OBSERVATIONS ÉVENTUELLES				REPARTITION DES AVIS EN %				Résultats des sessions précédentes				DATE, SIGNATURE ET REMARQUES ÉVENTUELLES			
				Avis Favorable				Avis							
				Avis Non Favorable				Précédente							
				Avis Sans Avis				2025							
				Avis Sans Avis				2024							
				Avis Sans Avis				2023							

Le verso du livret scolaire



Fiches et grilles d'évaluation épreuve facultative « Engagement étudiant »

CANDIDAT(E)	Nom et prénom :	
	N° de Candidat :	
Analyse de l'engagement associatif, social ou professionnel		
Organisation lieu de l'engagement :		
Activités réalisées :		
Questions posées :		
NOTE /20 :	<input type="text"/>	
Appréciation globale et Commentaires (justification de la note)		
MEMBRES DE LA COMMISSION :	Date :	Signatures

CRITÈRES D'ÉVALUATION

	TI	I	S	TS
1 – Qualité de la présentation du contexte de l'engagement				
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement				
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement				
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement				
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...)				
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens				
7 – Capacité à s'engager dans un collectif				
8 - Qualité de l'argumentation				
9 – Qualité de la communication écrite et orale				

Fiches d'évaluation

Épreuve	Nom du fichier	Commentaires
E6	Fiche d'évaluation U6 - CCF	Pour les candidats CCF
E6	Fiche d'évaluation U6 - Individuels	Pour les candidats individuels.
E7	Fiche d'évaluation U7 - CCF	Pour les candidats CCF
E7	Fiche d'évaluation U7 - individuels	Pour les candidats individuels.
E8	Fiche d'évaluation U8	Pour les candidats individuels.

Dates des épreuves de contrôle et son jury

Spécialités	Centres Épreuves	Dates épreuves	Matières	Interrogateurs désignés (Nom, Prénom, établissement d'affectation)
TRAVAUX PUBLICS	LGT LEON GON-TRAN DAMAS	Jeudi 25 juin 2026	Culture générale et Expression	M. Christophe SIMON
			Mathématique	Philippe LEON
			Physique Chimie	LEMAIRE Gaetan
	LPO RAOUL GEORGES NICOLO		Langue vivante Étrangère	RANGUIN Josiane
			Culture générale et Expression	AMARAL DA SILVA Ivana
			Mathématique	LEREMON Valentin
	LPO LEOPOLD BISSOL		Physique Chimie	FAROUIL Léa
			Langue vivante Étrangère	DE LA REBERDIERE Candice
			Culture générale et Expression	GERME Marie Louise
			Mathématique	JEANNE ROSE Christelle
			Physique Chimie	SALOMON Stessy
			Langue vivante Étrangère	COCO Céline

Liste des professeurs à convoquer au jury
Faisant suite aux épreuves orales des épreuves de contrôle

Date	Lieu	Nom /Prénom	Discipline	Affectation
Vendredi 26 juin 2026 à 11 H (Guyane) 10 H (Antilles)	En visioconférence	MR Michel JOCQUEL IA-IPR	Président	Rectorat GUYANE
		M. EBRING Ulrich	Vice-président	
		Mme. OHLICHER Géraldine	Littérature et Expression	Lycée DAMAS
		Mme. DUTHOIT Lydie	Mathématiques	Lycée DAMAS
		Mme. SALOMON Stessy	Sciences-physiques	Lycée BISSOL
		M. DUBOIS Florian	E42	Lycée DAMAS
		M. JULIEN Jérôme	E5	Lycée DAMAS
		M. PIVATY Charles	E5	Lycée BISSOL
		M.RELLA Florent	E5	Lycée NICOLO